

185P-1982

CONVENTION D'ACHAT ET DE VENTE

datée du 9 août 2010

9054-9999 Québec Inc. et 9225-8615 Québec Inc.
collectivement, les Entités 9054

et

Fonds Immobilier de Solidarité FTQ Inc., Fonds Immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c., Fonds
Immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c., 9141-2379 Québec Inc. et 1245 Saint-Grégoire s.e.c.
collectivement, les Entités Fondim

Annexe 2.2

Montant payable

La répartition du Prix d'achat des Actifs Fondim et du Montant du remboursement du Prêt 1057 est ci-après décrite :

(i)	Parts Saint-Laurent :	██████████
(ii)	Actions Saint-Laurent :	██████████
(iii)	Parts Terrebonne :	2 800 000,00 \$
(iv)	Actions Terrebonne :	██████████
(v)	Parts Condos Laurin :	██████████
(vi)	Actions Condos Laurin :	██████████
(vii)	Parts Commanditaire Laurin :	██████████████████
(viii)	Parts Commandité Laurin :	██████████
Plus :		
	Prêt 1057 :	2 800 000,00 \$
Plus :		
	Actions 9166 :	██████████
Total :		18 000 004,04 \$